

TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL – ANNEE 2013

Pour la fixation des tarifs 2013 au camping municipal, il est proposé d'appliquer une augmentation de 2 % avec un montant arrondi pour des facilités de gestion. Par ailleurs, pour 2013, il est proposé de fixer un tarif minoré de 10% pour les personnes handicapées et les adhérents à la Fédération du cyclotourisme :

Tarifs journaliers :

	Rappels Tarifs 2012	Proposition tarifs 2013	Proposition tarifs 2013 (Personnes handicapées + Fédération cyclotourisme)
Adulte et enfant + de 7 ans	2.20	2,25	2,00
Enfant de moins de 7 ans	1.50	1,55	1,40
Emplacement	2.10	2,15	1,95
Automobile	1.70	1,75	1,55
Camping car	3.40	3,45	3,10
Moto	1.20	1,25	1,10
Forfait électricité	2.40	2,45	2,20
Garage mort	2.40	2,45	2,20
FORFAIT NUITEE (2 adultes + 1 emplacement + 1 véhicule + électricité)	10.60	10.75	9.70

Jeunes de moins de 29 ans : les deux premières nuitées seront gratuites.

Communes jumelées : pour les campeurs des communes jumelées, le séjour est gratuit. Seul le forfait pour la consommation d'électricité leur sera réclamé soit 2,50 euros par jour en 2013.

Camping-cars : les tarifs « emplacement » et « automobile » ne sont pas facturés aux utilisateurs de camping- cars.

Groupes : une réduction de 25 % est appliquée aux groupes constitués d'au moins 10 personnes.

A noter qu'à partir de la 3^{ème} semaine consécutive de location d'un emplacement de camping, une réduction de 50 % sur les tarifs indiqués ci-dessus sera appliquée.